

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 20
votants : 27
Absent : 0
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

N° 071/2015

OBJET : Education

**Suppression de la
régie Cantine**

L'an deux mille quinze

le vingt-trois octobre du mois d'octobre à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2015.

PRESENTS : Robert NARDELLI / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie
GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise
DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Nathalie
DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Mélanie MORINI / Marc LEROY / Delphine
BOLLARO / DRAGONI José / Christine DECORDIER / Eddie DEGIOVANNI /
Jean-Yves LESSATINI / Gracienne DODAIN

PROCURATIONS BIANCHI Romain à Alexandra RUSSO / Martine DUNOYER
DE SEGONZAC à Philippe MINEUR / Jean-Luc CAMBRA à Charles
BEVACQUA / Sophie ESPOSITO à Philippe JANIN / Taoufick FATFOUTA à
Christine DECORDIER / Sonia CHAKROUNI à Nathalie DIGANI / Pierre VESTRI à
Marc LEROY.

ABSENT :

Secrétaire de séance : Philippe JANIN

oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en ses articles R-
1617-1 à 18 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant
règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de
recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs
établissements publics, modifiant le code général des collectivités
territoriales et complétant le code de la santé publique et le code
de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le
décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité
personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril
2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de
contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et
d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements
publics locaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de
l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux
régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des
organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces
agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de
cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes

et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu la délibération du 4 septembre 1984 autorisant la création de la régie de recettes pour l'encaissement des repas de la cantine,

Vu l'avis du comptable public assignataire ;

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire expose la nécessité de clôturer l'ancienne régie devenue inactive suite à la création de la nouvelle régie et d'une sous régie.

Il est décidé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à supprimer la régie « cantine ».

Compte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le : 26/10/15
et publication en mairie le :
26/10/2015

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

